

# **PARTIE:**

# **Les oiseaux**

# Sommaire, illustrations et abréviations de la PARTIE

## **SOMMAIRE**

<b>1 La Chouette chevêche (Athene noctua) .....</b>	<b>3</b>
1.1 Présentation générale de l'espèce .....	3
1.1.1 Description de l'espèce .....	3
1.1.2 Ecologie de l'espèce .....	3
1.1.3 Biologie de l'espèce .....	3
1.2 Statuts réglementaires et de rareté .....	3
1.3 Répartitions de l'espèce .....	4
1.3.1 Au niveau européen .....	4
1.3.2 Au niveau national en France .....	4
1.3.3 Au niveau régional : Nord-Pas-de-Calais .....	4
1.4 Menaces et causes de déclin .....	4
1.5 Description des populations sur le site .....	4
1.5.1 Résultats de la prospection 2010 .....	4
1.5.2 Description des habitats occupés par l'espèce .....	4
1.5.3 Description des populations sur le site .....	5
<b>2 Les autres espèces protégées .....</b>	<b>6</b>
2.1 Présentation générale des cortèges .....	6
2.2 Statuts réglementaires et de rareté .....	6
2.3 Répartitions des cortèges .....	7
2.3.1 Au niveau national .....	7
2.3.2 Au niveau régional : Nord-Pas-de-Calais .....	7
2.4 Description des populations sur le site .....	8

## **ILLUSTRATIONS**

### Tableaux

Tableau 1E : Statuts de protection et de rareté .....	3
---	---

### Photographies

Photo 1E: Chouette chevêche Athene noctua (Rainette sarl 2009) .....	3
Photo 3E: Bergeronnette grise, Motacilla alba (Rainette, 2009) .....	6

### Figures

Figure 1E : Répartition européenne de la Chouette chevêche .....	4
Figure 2E : Répartition française de la Chouette chevêche (Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux) .....	4
Figure 3 : Carte de répartition régionale de la Chouette chevêche (les oiseaux nicheurs de la région Nord/Pas-de-Calais GON)4	

## **ABREVIATIONS**

GON = Groupe Ornithologique du Nord
LC = préoccupation mineure
PNR= Parc Naturel Régional
SIBW = Serveur d'informations sur la biodiversité en Wallonie
UICN = Union Internationale pour la Conservation de la Nature
AVES = Association Ornithologique en Belgique Francophone
ISB = programme d'Inventaire et de Surveillance de la Biodiversité

# 1 LA CHOUETTE CHEVECHE (ATHENE NOCTUA)

## 1.1 Présentation générale de l'espèce

### 1.1.1 Description de l'espèce

La Chouette chevêche est **le plus petit de nos rapaces nocturnes dans le Nord/Pas-de-Calais**. Elle ne peut pas être confondue dans de bonnes conditions d'observations. De petite taille, ronde et trapue, sa tête est aplatie avec un front bas ; ses yeux sont jaunes sous des sourcils blancs et froncés, ce qui lui confère un air sévère. Le crâne est piqueté de petites taches blanches. Son bec est jaune/vert. Sur le dessus du corps, le plumage est grisâtre semé de tâches plus claires ; le poitrail est blanchâtre avec des rayures brunes. La queue est courte. Les pattes sont couvertes de petites plumes blanches. Les "déhanchements" de sa tête sont caractéristiques, de même que son vol onduleux et son cri clair et bref, sorte de "kiou kiou" ou "kiwitt". Aucun dimorphisme sexuel.

Cet oiseau mesure de 23 à 27.5 cm pour une envergure de 50 à 57cm. Durée de vie 9 ans en moyenne.



Photo 1E: Chouette chevêche Athene noctua (Rainette sarl 2009)

### 1.1.2 Ecologie de l'espèce

La Chouette chevêche est un oiseau de bocage que l'on peut rencontrer un peu partout (sauf dans les boisements denses), et en général toujours à proximité des cultures et des prairies. On la rencontre notamment dans les milieux ouverts et cultivés comme les vergers où elle niche dans les cavités des vieux arbres d'où son nom de "chouette des pommiers". On la trouve aussi dans les clapas (ce sont des tas de pierres fait par les agriculteurs), mais aussi dans les

bosquets, les trous de murs, les nichoirs à condition qu'ils soient dans l'obscurité. Elle reste fidèle au même logement d'année en année et peut même nicher dans des terriers de lapin.

### 1.1.3 Biologie de l'espèce

La Chevêche d'Athéna possède un large régime alimentaire, elle se nourrit de beaucoup d'insectes (coléoptères notamment) mais aussi de criquets, perce-oreilles, vers de terre, petits mammifères (surtout campagnols), jeunes passereaux, lézards, batraciens et chauves-souris.

C'est une espèce aux mœurs crépusculaires et nocturnes. Elle chasse le soir des insectes (hannetons surtout) et la nuit des campagnols. Il lui arrive de chasser le jour des petits oiseaux, surtout à l'époque du nourrissage des jeunes.

Ses pelotes de réjection mesurent 35 mm sur 15 mm environ.

La femelle pond de 4 à 8 œufs dans son nid et couve pendant 26 à 28 jours. Les poussins naissent couverts d'un duvet épais et sont nourris d'insectes et petits vertébrés. Ils sont capables de voler puis de quitter le nid entre 28 et 35 jours.

## 1.2 Statuts réglementaires et de rareté

La Chouette chevêche fait partie des oiseaux protégés en France, ainsi que son habitat.

Le nouvel **arrêté du 29 octobre 2009 fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.**

Concernant la protection des habitats l'article 3 de cet arrêté nous dit:

« Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. »

**Concernant la Chouette chevêche, les aires de reproduction ainsi que les zones de chasse et de repos sont donc protégées par la réglementation nationale.**

La Chouette chevêche est inscrite sur la **Liste rouge des espèces menacées en France métropolitaine** (UICN, 2008) en tant qu'espèce à préoccupation mineure (LC, espèce pour laquelle le risque de disparition en France est faible).

**Au niveau régional**, l'espèce est en déclin.

Protection	Nationale (arrêté du 29 octobre 2009)
Liste rouge	Nationale (LC)
Niveau régional	En déclin

Tableau 1E : Statuts de protection et de rareté

## 1.3 Répartitions de l'espèce

### 1.3.1 Au niveau européen

La Chouette chevêche est une espèce méditerranéo-turkestanienne, largement répandue dans les campagnes ouvertes du bassin méditerranéen à l'Asie centrale. Elle occupe principalement les régions paléarctiques comprises entre le 20<sup>e</sup> et le 55<sup>e</sup> degré de latitude nord. Au fur et à mesure des défrichements et du développement de l'agriculture, elle a progressé vers la partie septentrionale de son aire de répartition. Elle a été introduite en Angleterre entre 1874 et 1880.

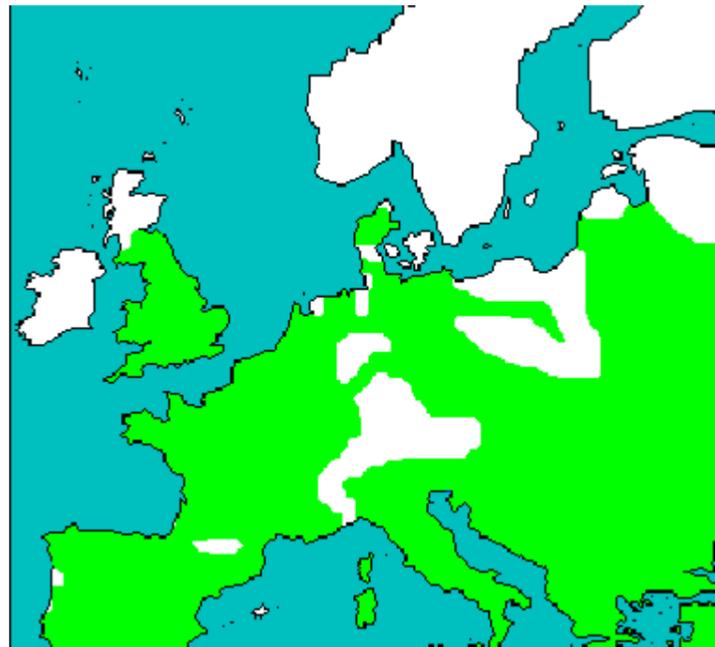


Figure 1E : Répartition européenne de la Chouette chevêche

### 1.3.2 Au niveau national en France

La Chouette chevêche est un oiseau sédentaire qui occupe les zones d'agriculture traditionnelle où dominent les surfaces en herbes avec présence de cavité de nidification. Actuellement, elle est sans doute le rapace nocturne dont on parle le plus en France, tant sa régression alarme ceux qui l'étudient. En effet, l'espèce est signalée en déclin en France et dans une majeure partie de l'Europe à cause de l'intensification des pratiques agricoles et du trafic routier. En France, la population est estimée entre 11 000 et 33 000 couples en 1998, soit environ 10% de l'effectif nicheur européen. En 1976, les estimations allaient de 10 000 à 100 000 couples. Les effectifs de la chevêche sont en déclin dans de nombreuses régions françaises. La situation est préoccupante sur certains secteurs où la diminution des effectifs crée des noyaux de populations isolés les uns des autres.

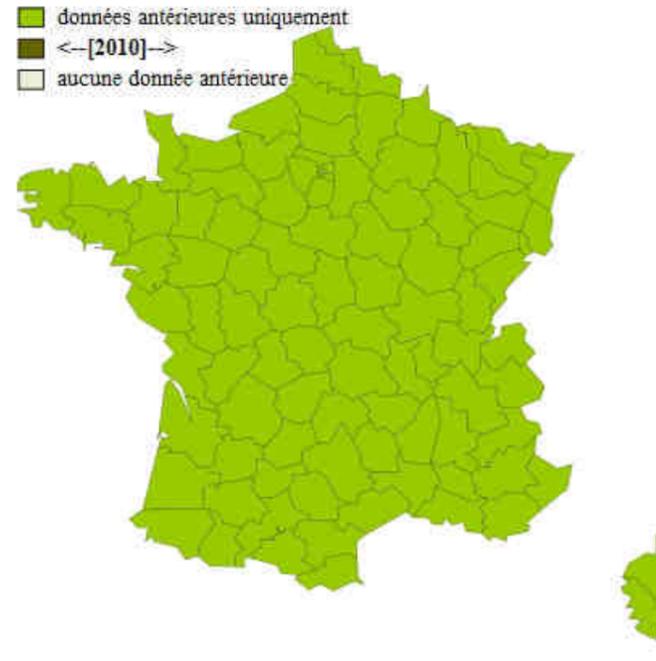


Figure 2E : Répartition française de la Chouette chevêche (Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux)

### 1.3.3 Au niveau régional : Nord-Pas-de-Calais

Dans la région, la Chouette chevêche est probablement apparue avec l'agriculture. Le défrichement des zones boisées a certainement permis à l'espèce de se développer. Le développement des grands ensembles bocagers et la plantation de nombreux vergers ont permis à l'espèce de s'installer.

Aujourd'hui la Chouette chevêche voit sa population régionale déclinée, avec notamment l'urbanisation et la modification des pratiques agricoles (cultures intensives).

L'estimation régionale (selon les données du GON) pour la période 1985-1995 s'établit à 18-2400 couples, le chiffre le plus faible correspondant à la situation de 1995. Par rapport à l'estimation de 1976 (par la même structure), il y a une diminution d'au moins 30 % des effectifs. La densité régionale globale est identique à celle de la Belgique, mais 1.5 fois plus faible que celle des Pays-Bas. Dans ces deux pays, un déclin de la Chouette chevêche est sensible. Actuellement, la région abrite quelques beaux noyaux de population.

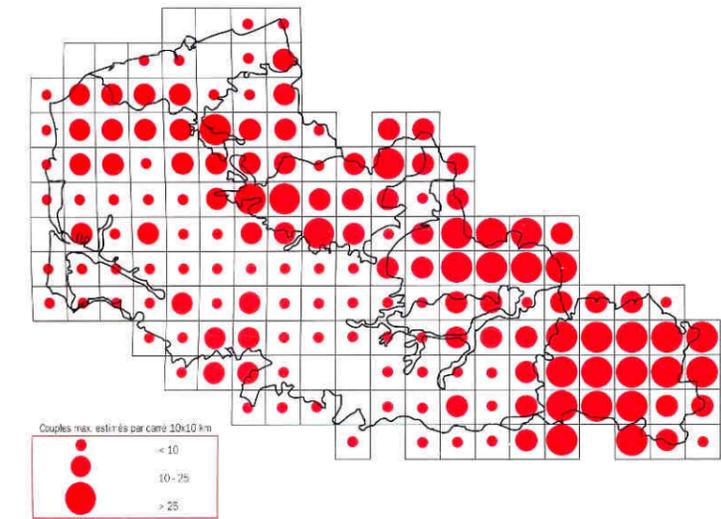


Figure 3 : Carte de répartition régionale de la Chouette chevêche (les oiseaux nicheurs de la région Nord/Pas-de-Calais GON)

## 1.4 Menaces et causes de déclin

L'espèce est en déclin dans la région Nord/Pas-de-Calais, les principales menaces sont la modification des pratiques agricoles (cultures au détriment de l'élevage), l'abattage des vieux vergers et l'urbanisation. En France, les menaces identifiées semblent les mêmes que celles de la région.

## 1.5 Description des populations sur le site

### 1.5.1 Résultats de la prospection 2010

La prospection en juin fait l'état de plusieurs individus entendus à plusieurs reprises dans deux secteurs. La prospection a été réalisée à la tombée et début de nuit.

### 1.5.2 Description des habitats occupés par l'espèce

Le diagnostic mené en 2010 reprend la répartition spatiale de l'espèce sur la zone d'étude.

L'espèce niche soit dans un des saules têtards recensés au nord dans la zone d'étude, soit dans un des arbres compris dans l'alignement d'arbres situé au centre de la zone d'étude (cavités à 2 mètres du sol).

Les habitats de chasse correspondent essentiellement au maillage de haies, prairies et aux lisières de boisement, elle peut également chasser occasionnellement dans les zones de cultures par exemple.

### **1.5.3 Description des populations sur le site**

La population de la zone d'étude est estimée à 1 couple minimum. Au vu du nombre d'individus contactés, il est possible qu'un autre couple soit également cantonné sur une partie de la zone d'étude.

## 2 LES AUTRES ESPECES PROTEGEES

Pour la réalisation du chapitre « oiseaux protégés » (Chouette chevêche), les espèces ont été abordées cortège par cortège. Cette présentation (conseillée par la DREAL) permettra de faciliter et d'uniformiser les propositions de mesures de réduction d'impacts et de mesures compensatoires. Ce chapitre concerne **22 espèces d'oiseaux protégés**.

### 2.1 Présentation générale des cortèges

Quatre cortèges ont été définis pour ce dossier, cortège des milieux ouverts (zones cultivées), des milieux ouverts avec quelques buissons, des haies et bosquets et des bâtiments. Les différentes espèces pourraient être utilisées plusieurs cortèges, toutefois elles sont placées dans le cortège dans lequel elles nichent sur la zone d'étude.

#### Cortège des milieux ouverts (zone cultivées)

Ce cortège est représenté sur le site par **deux espèces protégées** la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*) et le Bruant proyer (*Emberiza calandra*). Dans la région Nord Pas-de-Calais, près de 800000 hectares ont une structure paysagère de type « champs ouverts », correspondant à deux fois plus que la superficie des espaces à allure bocagère et neuf fois plus que celle des espaces à allure forestière. Les conditions de vie sont difficiles et très peu d'espèces y sont bien adaptées. Ces deux espèces se sont assez bien adaptées à ces zones céréalières.



**Photo 2E: Bergeronnette grise, Motacilla alba (Rainette, 2009)**

#### Cortège des milieux ouverts avec quelques buissons

Ce sont des oiseaux nichant dans les espaces ouverts parsemés de quelques buissons ça et là. Sur le site on retrouve dans ce cortège **1 espèce protégée**: le Tarier pâle.

#### Cortège des haies et des bosquets (hors Chouette chevêche)

Il n'existe pas d'oiseaux nichant uniquement dans cet habitat souvent associé au bocage. Ce paysage agricole est trop récent et trop peu répandu dans le monde pour avoir permis l'apparition d'espèces particulières. Les oiseaux qu'on y trouve sont issus essentiellement de la forêt. Sur le site on retrouve **17 espèces protégées** correspondant à ce cortège, il s'agit du Bruant jaune, du Chardonneret élégant, du Faucon crécerelle, de la Fauvette à tête noire, de la Fauvette grisette, du Grimpereau des jardins, de la Linotte mélodieuse, de la Mésange bleue, de la Mésange charbonnière, du Pouillot fitis, du Pouillot véloce, du Pic épeiche, du Pic vert, du Pipit des arbres, du Pinson des arbres, du Troglodyte mignon et du Verdier d'Europe.



**Photo 3 : Linotte mélodieuse Carduelis cannabina (Rainette, 2009)**

#### Cortège des bâtiments

Les **2 espèces protégées** comprises dans ce cortège sont l'Hirondelle rustique, et le Moineau domestique. Ces espèces ont su s'adapter aux cavités, corniches et surplombs artificiels qu'offrent les bâtiments humains. Elles ont ainsi acquis la possibilité de s'émanciper des zones montagneuses pour s'installer dans les villes et villages de plaines. Quel que soit leur régime alimentaire, ces espèces sont aujourd'hui de plus dépendantes des méthodes agricoles. Par ailleurs les bâtiments deviennent de moins en moins accueillants, ils sont trop bien entretenus et n'offrent plus de cavités.



**Photo 4 : Moineau domestique, Passer domesticus (Rainette, 2009)**

### 2.2 Statuts réglementaires et de rareté

Les différents oiseaux cités dans les cortèges sont protégés en France, ainsi que leurs habitats.

Le nouvel **arrêté du 29 octobre 2009 fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection**.

Concernant la protection des habitats l'article 3 de cet arrêté nous dit:

« Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. »

**Dans la Convention de Berne** (convention internationale) les espèces des différents cortèges sont inscrites en annexe II (strictement protégée). Les populations de ces dernières doivent être maintenues hors de danger.

#### Cortège des milieux ouverts (zones cultivées)

Concernant ce cortège, les espèces présentes, la Bergeronnette grise et le Bruant proyer, sont classées respectivement dans la liste rouge nationale comme espèce à préoccupation mineure (LC, espèce pour laquelle le risque de disparition en France est faible) et quasi-menacée.

**Au niveau régional elle n'est pas classée.**

**La valeur patrimoniale de ce cortège est faible en France.**

#### **Cortège des milieux ouverts avec quelques buissons**

Le Tarier pâtre seule espèce de ce cortège est inscrite dans la **Liste rouge des espèces menacées en France métropolitaine** (UICN, 2008) en Préoccupation mineure.

**Au niveau régional**, cette espèce est classée en déclin dans le Nord Pas-de-Calais.

**Ce cortège a une valeur patrimoniale faible en France, et moyenne dans la région Nord Pas-de-Calais.**

#### **Cortège des haies et des bosquets (hors Chouette chevêche)**

Plusieurs espèces de ce cortège sont inscrites dans la **Liste rouge des espèces menacées en France métropolitaine** (UICN, 2008). La Linotte mélodieuse est classée comme vulnérable, le Bruant jaune et la Fauvette grisette sont quant à eux classés comme quasi-menacé. Les autres espèces sont classées en préoccupation mineure (LC, espèce pour laquelle le risque de disparition en France est faible).

**Au niveau régional**, deux espèces sont classées en déclin, il s'agit du Pic vert et du Bruant jaune. Les espèces en déclin peuvent avoir des effectifs élevés mais leur régression importante en 20 ans indique qu'elles subissent des menaces non négligeables.

**Ce cortège a une valeur patrimoniale non négligeable que se soit en France ou dans la région Nord Pas-de-Calais.**

#### **Cortège des bâtiments**

Les deux espèces de ce cortège sont classées en préoccupation mineure (LC, espèce pour laquelle le risque de disparition en France est faible).

**Au niveau régional**, une espèce est classée en déclin, il s'agit de l'Hirondelle rustique.

**Ce cortège a une valeur patrimoniale faible en France et dans le Nord Pas-de-Calais.**

## 2.3 Répartitions des cortèges

Il est évident qu'on ne peut pas détailler les populations de chaque espèce pour chaque cortège. Seules les espèces à statut remarquable ou patrimonial le seront.

### 2.3.1 Au niveau national

#### **Cortège des milieux ouverts (zones cultivées)**

La Bergeronnette grise et le Bruant proyer sont des espèces nicheuses **commune en France** avec des effectifs d'un million de couples pour la Bergeronnette grise. Le Bruant proyer a quant à lui des effectifs compris entre 150000 et 500000 couples.

#### **Cortège des milieux ouverts avec quelques buissons**

Le **Tarier pâtre** est un nicheur commun, toutefois des **diminutions continues d'effectifs ont frappé la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais**. La population se situe dans les années 2000 entre 400000 et 800000 couples.

#### **Cortège des haies et des bosquets (hors Chouette chevêche)**

Les espèces non détaillées car non patrimoniales ou très communes en France sont le Chardonneret élégant, le Faucon crécerelle, la Fauvette à tête noire, la Fauvette grisette, le Grimpereau des jardins, la Mésange bleue, la Mésange charbonnière, e Pouillot fitis, le Pouillot véloce, le Pic épeiche, le Pic vert, le Pipit des arbres, le Pinson des arbres, le Troglodyte mignon et le Verdier d'Europe.

Le **Bruant jaune et la Linotte mélodieuse** sont des nicheurs communs, leurs populations sont estimées entre 500000 et 1 million de couples, cependant les suivis des populations montrent une **baisse très significative de l'effectif national**, liés aux modifications des milieux culturels.

#### **Cortège des bâtiments**

L'espèce non détaillée car non patrimoniale et très commun en France est le Moineau domestique (4 à 8 millions)

Concernant les hirondelles, le suivi de l'**Hirondelle rustique** (effectifs 1 à 3 millions de couples dans les années 2000) a mis en évidence une **diminution sensible**.

### 2.3.2 Au niveau régional : Nord-Pas-de-Calais

Pour le niveau régional, la seule référence actuellement disponible est l'Atlas des Oiseaux nicheurs de la région de 1985 à 1995, du GON.

#### **Cortège des milieux ouverts**

Concernant la Bergeronnette grise dans notre région, sa population tend à faiblir par rapport à 1976. La population régionale est estimée à 12000-15000 couples.

Concernant le Bruant proyer, les effectifs pour la période 1985 et 1995 sont estimés entre 25000 et 30000 couples.

#### **Cortège des milieux ouverts avec quelques buissons**

Le **Tarier pâtre** a été comme dans les pays voisins en forte régression jusque dans les années 90, depuis la population serait en légère augmentation. Cette espèce reste néanmoins **peu commune** avec 500-800 couples.

#### **Cortège des haies et des bosquets (hors Chouette chevêche)**

Les espèces non détaillées car non patrimoniales ou très communes dans le Nord Pas-de-Calais sont le Chardonneret élégant, le Faucon crécerelle, la Fauvette à tête noire, la Fauvette grisette, le Grimpereau des jardins, la Linotte mélodieuse, la Mésange bleue, la Mésange charbonnière, e Pouillot fitis, le Pouillot véloce, le Pic épeiche, le Pic vert, le Pipit des arbres, le Pinson des arbres, le Troglodyte mignon et le Verdier d'Europe.

Le **Bruant jaune est une espèce à surveiller** à cause du recul important des populations voisines (Belgique et Pays-bas). La population régionale reste néanmoins assez stable avec 20000-25000 couples.

#### **Cortège des bâtiments**

Les espèces non détaillées car non patrimoniales ou très communes dans le Nord Pas-de-Calais sont le Moineau domestique.

L'**Hirondelle rustique** voit sa population se réduire à cause des changements opérés par l'agriculture. La population se stabilisera quand elle se sera adaptée, le nombre de couples est estimé à 30000-45000.

## 2.4 Description des populations sur le site

### **Cortège des milieux ouverts (zones cultivées)**

La population de Bergeronnette grise est réduite (1 couple) et cantonnée sur les zones cultivées à proximité des habitations au nord est de la zone d'étude.

La population de Bruant proyer est réduite et se résume à 1 couple. Le couple est cantonné sur les zones cultivées au centre de la zone d'étude.

**La population de ce cortège n'est pas importante et non patrimoniale sur le site.**

### **Cortège des milieux ouverts avec quelques buissons**

Concernant ce cortège la population de Tarier pâtre se résume à 1 couple. Ce dernier se trouve en périphérie du projet au sud et utilise la prairie avec des quelques buissons pour se nourrir.

**La population de ce cortège est peu importante sur le site.**

### **Cortège des haies et des bosquets (hors Chouette chevêche)**

La population de ce cortège sur le site est diversifiée et riche. De nombreuses espèces sont présentes comme la Fauvette grisette, le Bruant jaune, ou encore la Linotte mélodieuse. Sur le site, le nombre de couples pour la Fauvette grisette est estimé entre 5 et 10 couples. En ce qui concerne les autres espèces, on compte moins de 5 couples par espèces.

La surface alternant maillage de haies, prairies et alignement d'arbres est non négligeable pour ce cortège.

**La population de ce cortège est non négligeable et accueil des espèces patrimoniales sur le site.**

### **Cortège des bâtiments**

La population des espèces de ce cortège sur le site est très réduite car il n'y a qu'une seule ferme qui puisse les accueillir. Moins de 5 couples par espèces sont estimés pour l'Hirondelle rustique et moins de 10 couples pour le Moineau domestique.

**La population de ce cortège est importante et non patrimoniale sur le site.**